

ON S'ABONNE A LYON : chez M. Marius Chastaing, gradué en droit, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet, plieur, cours des Tapis,

LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire
des Travailleurs.

RÉDACTEUR EN CHEF : LE CITOYEN MARIUS CHASTAING.

Les échanges de journaux et tout ce qui concerne la rédaction, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

6 f. par an, 1 f. en sus pour les départements; 2 f. à l'étranger.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Plusieurs incidents graves ont signalé les séances de l'Assemblée nationale depuis notre dernier compte-rendu. Le premier de tous, par ordre de date, a été, dans la séance du 31 juillet, la discussion du projet de spoliation d'un tiers du revenu, présenté par le citoyen Proudhon. Nous avons tort de dire la discussion, car il n'y a eu que le discours de ce socialiste en réponse au rapport du citoyen Thiers. C'est la seconde fois que le socialisme excentrique se produit à la tribune : on avait écouté avec assez de faveur P. Leroux, exposant son système à propos de l'Algérie ; on a écouté, avec indignation, Proudhon, et l'on s'est abstenu de lui répondre. Son projet a été repoussé à la majorité de 693 votants sur 695 par un ordre du jour motivé en ces termes : « Considérant que la proposition du citoyen Proudhon est une atteinte odieuse aux principes de la morale publique ; qu'elle viole la propriété, qu'elle encourage la délation, qu'elle fait appel aux plus mauvaises passions. — Considérant en outre que l'orateur a calomnié la révolution de février 1848, en prétendant la rendre complice des théories qu'il a développées ; l'Assemblée nationale passe à l'ordre du jour. » — Le citoyen Greppo, l'un des représentants du Rhône, a seul voté contre cet ordre du jour, avec le citoyen Proudhon. Dans le nombre de ceux qui l'ont admis nous trouvons les citoyens Baune, César Bertholon, Louis Blanc, Caussidière, Chanay, Considérant, Doutre, Jules Favre, Flocon, Haureau, Demontry, Lafort, Lagrange, Lamartine, Ledru-Rollin, Crépu, de Ludre, Mie, Perdiguer, Raynal, X. Durieu, J. Reynaud, etc., Joseph Benoit, Martin Bernard, Bac, Guinard, Joigneaux, Pelletier, P. Leroux, etc., étaient absents.

Certes, nous nous associons à cette éclatante réprobation, mais elle aurait dû, selon nous, être précédée d'une discussion sérieuse. Brûler n'est pas répondre, a-t-on dit ; l'ordre du jour n'est pas davantage une réponse. Contre les doctrines impies et antisociales de Proudhon, il fallait plus que le rapport de l'ancien ministre de Louis-Philippe ; à côté de l'erreur monstrueuse, il fallait mettre la vérité. Était-il donc si difficile de défendre la démocratie contre les sophismes du moderne Erostrate ! Qu'on y prenne garde, ce qui a été fait à l'égard de Proudhon, qu'aucun homme sensé ne peut défendre, demain on pourrait le faire contre le véritable socialisme, car lui aussi voudra, tôt ou tard, se faire jour à la tribune ; sans cela la révolution de février serait un mensonge.

Au reste, un exemple frappant va se présenter immédiatement, comme pour faire comprendre le danger de ces délibérations *ab irato*.

Dans la séance du 1er août, Emile GIRARDIN, par une pétition énergiquement motivée, est venu se plaindre à l'Assemblée, non-seulement de son arrestation, mais de la voie de fait exercée sur la Presse, journal cautionné et offrant à la justice, en cas de délit, toutes les garanties que les lois de septembre avaient pu prévoir. C'était là chose grave, et nous le disons avec douleur, l'Assemblée nationale ne l'a pas compris. Au moment où elle venait de venger la propriété des attaques coupables d'un orgueilleux sophiste, elle portait, à cette même propriété, un coup encore plus rude. Elle passait à l'ordre du jour sur la plainte d'un homme venant accuser le pouvoir d'un acte illégal qui rappelle la confiscation justement abolie, d'un acte que l'état de siège n'autorisait nullement.

A ces deux incidents est venu s'en joindre un non moins grave. On se souvient qu'après les journées du 25 juin, l'Assemblée avait nommé une commission d'enquête pour lui faire un rapport sur les causes qui avaient amené ces événements

et ceux du 15 mai précédent. Le citoyen BAUCHARD, au nom de cette commission, présidée par le citoyen Odilon Barrot, et dans laquelle les véritables républicains sont clair-semés, a présenté son rapport dans la séance du 3 août. Nous voudrions nous cacher à nous-mêmes l'impression pénible que nous a fait ce rapport, véritable réquisitoire contre la république. Lorsque la Convention entendit de pareils, c'est que la faction Hébertiste, coalisée avec le parti royaliste, avait, au neuf thermidor, pris sa revanche. Ce rapport, dont on a dit, ce sont les écus qui se vengent, est à la fois une mauvaise action et une œuvre réactionnaire. Il attaque Ledru-Rollin, le fondateur de la république ; Louis Blanc, dont nous n'acceptons nullement les théories, mais qui ne doit pas être opprimé, parce qu'il s'est trompé de bonne foi comme tous les auteurs de systèmes ; Caussidière, l'homme du moment, bien intentionné, ayant fait, comme il le dit naïvement, de l'ordre avec du désordre, et n'ayant pas compris assez tôt que cela n'était bon que pour les premiers jours. Il lance des insinuations contre Lamartine lui-même, Lamartine, l'un des plus beaux noms de la France, le seul qu'elle pût opposer à l'aristocratie Européenne ; lui, père de la révolution de février, et à qui cette dernière doit la conservation du drapeau tricolore, l'abolition de la peine de mort, de l'esclavage, etc. Sans doute, tous ces hommes n'ont pas été infailibles, mais parce qu'ils n'ont pas fait tout ce qu'ils auraient pu et dû faire, faut-il donc ouvrir une ère nouvelle de proscription ! On a dit de la première révolution, qu'elle dévorait, comme Saturne, ses enfants ; celle de février aurait-elle pour fatalité de les déshonorer ? mieux vaudrait encore 93 et ses fureurs, car la mort est préférable au mépris. L'Assemblée nationale, si elle adoptait l'esprit perfide dans lequel est conçu ce factum, œuvre de rancune monarchique, que nous ne voulons pas qualifier, se décimerait dans ses membres les plus illustres, les seuls peut-être qui la rattachent au peuple ; elle se suiciderait. Où nous mènerait une pareille aberration d'esprit ? Quel peut être le résultat de ces récriminations sans fin ! Nous avons foi en la sagesse de l'Assemblée nationale ; les mauvaises passions qui s'agitent, ne trouveront pas d'écho dans son sein ; la réaction s'arrêtera impuissante, et la république triomphera de ses ennemis cachés comme elle a triomphé des démagogues. Non, tu ne mourras pas, République française ! Dieu te protège. Si tu n'as pas la gloire de ta mère, au moins tu ne subiras pas ses profondes douleurs. Vierge de sang et de larmes, tu accompliras le divin symbole du Christ.

CONSÉQUENCES DE LA DÉMAGOGIE.

Ces conséquences doivent apparaître présentement aux yeux de tous. Nous nous consolons d'un échec momentané si le peuple comprend combien la licence est nuisible à sa cause. C'est la licence qui a amené la réaction qui existe en ce moment, et qu'il est inutile de nier ; il en sera toujours de même. La force brutale qui s'appelle despotisme, lorsqu'elle vient de l'autorité ; anarchie, lorsqu'elle vient du peuple, ne règne jamais que peu de temps. Il y a toujours, dans la société, réaction contre la force ; et suivant le cas, cette réaction s'opère au nom de la liberté, au nom de l'ordre. Nous pouvons donc dire que les plus grands ennemis du pouvoir sont ceux qui ne lui connaissent aucunes limites ; les plus grands ennemis de la liberté sont ceux qui lui ouvrent le champ de la licence. Ces ennemis sont, pour la plupart, de bonne foi, mais au demeurant, le résultat est le même.

Si les clubs n'avaient jamais fait entendre des paroles subversives de l'ordre, le droit de réunion n'aurait subi aucune atteinte par la fermeture de certains clubs, par le retrait des locaux que l'autorité municipale s'était empressée de leur donner. Sans doute, une loi réglementaire aurait toujours été indispensable, dans l'intérêt

même des clubs, mais cette loi aurait été faite en leur faveur et non dans un esprit plus ou moins hostile.

Si le club central de Lyon, par exemple, n'eût pas abusé de sa position pour tenir les autorités lyonnaises en échec, le pouvoir n'aurait pas songé à défendre l'affiliation des clubs entre eux, et jusqu'aux simples rapports de bienveillance.

Si l'on n'eût pas fait un gaspillage des armes appartenant à l'Etat, l'autorité n'aurait pas eu à prononcer la dissolution de la garde nationale, à faire des visites domiciliaires, etc.

Si les citoyens qui se sont organisés sous les noms de voraces et autres, s'étaient bornés à faire leur service dans la garde nationale qui, par là, eût été plus nombreuse, plus forte et plus démocratique, on n'aurait pas été amené à méconnaître leurs services lorsque l'ordre a commencé à se rétablir.

Si la garde nationale de la Croix-Rousse avait réintégré elle-même les canons dans les forts aussitôt que toute crainte d'agression de la part de l'armée a eu cessé, elle n'aurait pas eu le désagrément de se les voir en quelque sorte, enlever de force.

Sans l'insurrection de Mai, Barbès serait à la tête de l'opposition ; Flocon, Caussidière, Louis Blanc auraient une influence incontestable. Les hommes énergiques de l'Assemblée nationale, de la presse et des sociétés populaires, pèseraient, de tout leur poids, sur les délibérations publiques, sur la constitution, etc. La démocratie ne serait-elle pas plus forte ?

Sans l'insurrection du mois de Juin, Paris ne serait pas en état de siège, et la liberté n'aurait pas souffert plus d'une blessure, sans compter les épreuves qu'elle pourra avoir à subir. C'est sur le pavé des barricades, comme on l'a dit, que s'aiguise le sabre des dictateurs.

Si la presse, née après la révolution de février, satisfaite d'un triomphe inespéré auquel elle était appelée à participer sans avoir rien fait pour l'amener ; si cette presse, imitant la sagesse de son aînée, eût été modérée, elle ne serait pas sous le coup de la loi du cautionnement, et les bons ne pâtiraient pas pour les mauvais.

Si le peuple eût bien voulu ne point s'étonner qu'un arbre, planté de la veille, ne produisit pas le lendemain même ses fruits, il aurait la certitude d'une récolte prochaine, au lieu qu'il est à se demander, si par l'ébranlement donné cet arbre, il ne l'a pas déraciné.

Si les socialistes avaient voulu surseoir à l'établissement de leurs doctrines jusqu'à ce qu'on les eût comprises, la société n'aurait pas été troublée, et elle aurait, aujourd'hui, le loisir de les discuter ; en les discutant, la volonté lui serait venue de les approfondir, et peut-être de les expérimenter. En ce moment, il y a réulsion complète ; il faudra du temps pour effacer la prévention, car toute prévention est fâcheuse. Les ardeurs communistes ont nui aux paisibles phalanstériens, et tous ensemble ont nui à la démocratie sans le vouloir.

Nous pourrions étendre bien loin cette recherche des conséquences de la démagogie à l'intérieur ; mais c'est assez. Si nous voulons jeter un coup d'œil sur l'extérieur, un patriote connu, le célèbre Mazzini, répondra pour nous. Dans un des derniers numéros de l'*Italia del popolo* il s'exprimait ainsi :

« La guerre dont souffre la France détruit sa force propre ; elle effraie, à l'étranger, les hommes de la liberté par le fantôme de l'anarchie. »

Cela n'est malheureusement que trop vrai ; les tendances républicaines de la Belgique, de la Suisse, de la Prusse, de l'Allemagne, de l'Angleterre, etc., ont faibli devant le récit de nos divisions intestines, et en même temps que notre force morale a décliné, notre force physique a également diminué. La France s'est trouvée paralysée dans ses projets d'intervention en Italie, par le fait de la menace incessante de la démagogie, de profiter de l'éloignement des troupes pour se ruiner sur la société. En effet, chacun s'est dit : « que serait devenue la France, dans les journées de juin, si l'armée qui a sauvé Paris avait été sur le Rhin, et si l'armée des Alpes eût franchi la frontière ! Avant de donner la liberté aux autres peuples il faut être sûr de conserver la sienne. »

RÉPONSE A UN MILITAIRE.

On nous écrit de l'armée : « Le 52^e, au mois de février, rend ses armes pour éviter l'effusion de sang ; il est le premier régiment de France ; le 18^e léger est décimé, flétri, pour avoir agi de même ; en révolution, il faut savoir deviner ; malheur à qui se trompe. » — Non, il ne faut pas deviner, il faut simplement réfléchir, et c'est pourquoi nous avons toujours

dit, au grand déplaisir du despotisme : les *baïonnettes doivent être intelligentes*. C'est cette intelligence seule qui est leur sauvegarde. Expliquons-nous :

L'armée est citoyenne, elle doit suivre, à ses périls et risques, comme tous les autres citoyens, son inspiration. Il faut qu'elle abandonne l'idée d'être une force aveugle entre les mains de ceux qui la commandent; elle est la nation armée, elle doit faire cause commune avec elle; ce n'est pas à un roi, à un général, à un ministre qu'elle prête serment, c'est à la patrie : la cause du peuple est la sienne, et c'est le peuple qui la paie pour le servir et le défendre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

En raisonnant d'après ces principes, qui ne sont pas nouveaux, comparons la conduite du 32^e et du 18^e et nous verrons que la justice n'a pas été violée.

Nous ne ferons pas au 32^e l'injure de croire qu'il a rendu ses armes par lâcheté; nous n'admettons pas que le seul motif d'éviter l'effusion de sang l'ait déterminé; ce dernier motif, tout louable qu'il pût être, ne serait pas suffisant, parce que avant tout il faut que l'ordre soit maintenu contre ceux qui veulent le troubler sans profit pour la société. Nous devons croire qu'il a cédé au peuple par conviction de la légitimité de l'insurrection de février. Sans cela, nous ne voyons pas pourquoi il aurait été récompensé. Or, la révolution de février n'est pas juste, parce qu'elle a triomphé; mais il est heureux qu'elle ait triomphé, parce qu'elle était juste. Comment était-elle juste? parce qu'elle était une résistance à l'oppression, parce qu'elle avait pour but et a eu, pour résultat, de rendre au peuple l'exercice de sa souveraineté dont la royauté, abolie en 1792 et reconstituée par la force de l'invasion étrangère, en 1815, l'avait dépouillée. Les soldats du 32^e, en s'y associant, ont fait acte de bons citoyens, et nous les honorerions lors même que la cause à laquelle ils ont apporté leur concours aurait succombé.

Examinons maintenant le 18^e léger aux journées de juin; ce que nous avons dit du 32^e s'applique également à lui. Inutile de nous répéter; mais poursuivant la comparaison, nous dirons : puisqu'il a rendu les armes aux insurgés il sympathisait donc avec eux. Ainsi il a été vaincu avec eux, et il subit les conséquences de la défaite; il n'est ni plus ni moins coupable que les insurgés; il a agi, ni par lâcheté, ni pour éviter l'effusion du sang, motif que nous n'admettons pas plus pour lui que pour le 32^e, il a agi par conviction. Si les insurgés avaient raison il est martyr comme eux, et il en recevra plus tard, la récompense, parce que la raison finit toujours par triompher; mais s'il n'avaient pas raison l'histoire le flétrira avec eux.

La seule question à décider est donc de savoir si l'insurrection de juin était légitime, comme celles de juillet 1850, de juin 1852, d'avril 1854, de février 1848 que nous mettons sur la même ligne, quoique leurs chances aient été différentes. Pour résoudre cette question, chacun, soldat ou citoyen, doit descendre dans sa conscience, et la réponse qu'il recueillera lui permettra d'apprécier sainement en quoi une insurrection peut différer d'une autre, et pourquoi alors la conduite doit être différente. Pour nous, nous pensons que l'armée a bien fait de rendre ses armes en juillet 1850, en février 1848, et qu'elle aurait été coupable de le faire au 15 mai, au 25 juin dernier. Répétons-le en terminant : les *baïonnettes doivent être intelligentes*.

DU DROIT AU TRAVAIL ET DES ATELIERS NATIONAUX.

La menace incessante que les ouvriers des ateliers nationaux font peser sur la société et dont les événements douloureux qui viennent de se passer à Paris et à Marseille montrent la réalité, nous font un devoir de traiter cette question. Par une réaction naturelle, l'abus des *ateliers nationaux* a amené le doute sur leur utilité; les inconvénients du *droit au travail* proclamé par l'état, ont fait mettre en suspicion ce droit lui-même. Le devoir de la presse démocratique est de venir au secours du droit, toutes les fois qu'il est menacé : celui du travail l'est dans ce moment, il peut périr si l'on n'y prend garde; mais, il faut qu'on le sache bien, il ne périrait que par l'impéritie de ceux chargés de le régler et par la licence de ceux appelés à en profiter. En principe le droit au travail est sacré; l'établissement d'ateliers nationaux est une dette sociale. Pourquoi donc le tout se trouve-t-il aujourd'hui compromis? comment se fait-il que la société, au bout de quatre mois, succombe sous la charge que la justice lui impose? comment est-il devenu nécessaire de dissoudre par la force les ateliers nationaux? nous allons le dire :

Le droit au travail est incontestable; il est tel que la société doit au besoin *nourrir, vêtir et loger sans rien faire* les hommes valides, à quelle classe qu'ils appartiennent, aux quels elle ne pourrait donner du travail. Voilà le droit, mais comment doit-il être exercé?

Disons tout d'abord comment nous entendons ce devoir de la société de *nourrir sans rien faire* des

hommes valides aux quels il serait impossible de fournir du travail, car c'est le terme extrême de la proposition; nous l'entendons de cette manière : en assignant aux individus réduits à cette triste position (hommes ou femmes) des quartiers séparés où la nourriture leur serait fournie en commun comme aux soldats dans les casernes. Cela est préférable à donner un salaire quelconque, car le salaire ne doit être que le prix du travail; en leur délivrant dans des magasins publics des vêtements et en casernant ceux qui n'auraient point de domicile, en sorte que l'état ayant fourni le strict nécessaire qui ne consiste que dans la nourriture, le vêtement et le logement, aura rempli son devoir. Nul homme ne doit mourir de faim, être privé de vêtements, rester sans asyle, voilà tout. Ainsi l'on suivra la maxime essentiellement juste *tous pour chacun*. L'augmentation que cela apporterait au budget est un malheur, mais elle serait moindre qu'un paiement en espèces, elle n'aurait rien de commun avec une taxe des pauvres. En même temps l'état a le droit d'exiger de chacune des personnes à sa charge les services qu'elles peuvent rendre selon leurs forces et leur spécialité; elles doivent être à sa disposition. Tout cela aurait pu être fait, dans chaque ville, le lendemain de la révolution de février et cela n'aurait-il pas mieux valu que des distributions faites en nature et qui ont amené des gaspillages impossibles à éviter? tout cela aurait été moins coûteux et aucune plainte raisonnable n'aurait pu s'élever. En même temps ces travailleurs auraient eu intérêt à quitter le plutôt possible une vie dont nous ne voulons nullement cacher l'état de sujétion et ils auraient demandé au travail libre une amélioration à leur sort.

Maintenant, arrivons aux ateliers nationaux.

L'état doit nourrir sans rien faire ceux auxquels il ne peut procurer de l'ouvrage, nous venons de le dire; mais, autant que possible, il doit procurer de l'ouvrage afin que l'homme puisse gagner un salaire et exécuter la loi de la nature, *vivre en travaillant*.

L'état peut procurer ce travail de deux manières : 1^o par l'industrie privée qui doit être protégée par lui; 2^o par un travail direct dans les ateliers nationaux. Ce travail direct ne doit être offert que dans le cas de chômage absolu de l'industrie privée.

Nous croyons que, par des commandes faites avec discernement, l'état peut souvent rappeler le crédit dans l'industrie; il peut aussi intervenir entre les chefs d'industrie et les ouvriers en stipulant, en même temps du prix de la commande, quelle serait la part de ce prix attribuée à l'ouvrier.

En supposant des difficultés insurmontables, les ateliers directs deviennent nécessaires, mais ils ne doivent pas être organisés de manière à faire une concurrence ruineuse à l'industrie privée, c'est-à-dire à amener la démission de celle-ci comme le voulait *Louis-Blanc*, et comme il l'a dit au Luxembourg, afin d'arriver à la monopolisation de l'industrie, conception fâcheuse contre laquelle l'opinion publique et le bon sens des ouvriers eux-mêmes se sont révoltés, car cette monopolisation créerait une tyrannie intolérable. La pensée seule de ce rêve, portée au pouvoir, a compliqué la crise commerciale et produit l'état déplorable où la France se trouve.

Au contraire, il faut tout faire pour que l'industrie privée agisse en toute liberté et les produits manufacturés par les ateliers nationaux doivent servir seulement aux distributions en nature gratuites, ou être exportés sur des marchés nouveaux; de cette manière le salaire serait honorablement gagné et la charge de l'état amoindrie d'autant.

Quant aux ateliers qui n'ont pas pour but l'exploitation d'une industrie et qui se bornent à des travaux de terrassement, ils doivent également avoir un but d'utilité; ils devaient donc être disséminés sur tous les points où des travaux pouvaient être utiles et nous ne voyons pas de quel droit des hommes, auxquels la société ne doit que le strict nécessaire, se refuseraient à lui donner en échange un labeur réel. Au lieu de travaux stériles, combien de travaux importants aurait-on pu exécuter? les chemins vicinaux seuls pouvaient fournir une occupation utile à des milliers de bras, et les communes auraient pu être appelées à contribuer, pour une part, au salaire des travailleurs.

C'est avec cette sagesse, en se conformant à ces principes, que le gouvernement provisoire aurait

dû agir et il n'aurait pas eu, par l'agglomération dans les chantiers de toute une population valide, un foyer de démoralisation, une armée permanente pour l'émeute, armée dont on comprend aujourd'hui le danger et qu'on est obligé de dissoudre par la force.

Il va sans dire que le travail à la tâche était le seul à mettre en usage parce qu'il est le seul rationnel, le seul moral; parce que le travail à la journée est un stigmate d'esclavage, autant qu'un encouragement à la paresse native de l'homme.

Nous savons que, par ces réflexions tardives, nous ne remédions à rien; dans ce moment le mal est fait, mais nos paroles, prises en considération, peuvent servir pour l'avenir et nous avons tenu principalement à faire voir que le droit au travail est réel, que la protection de la société envers ses membres ne devait pas être illusoire, mais que ce droit, juste en principe, ne devait pas souffrir de la manière dont on l'a appliqué, que cette protection nécessaire avait besoin d'être organisée et pouvait l'être facilement.

LETTRES SUR LE PROJET DE CONSTITUTION

(Troisième lettre.)

DU DROIT AU TRAVAIL.

Presque tous les projets de constitution qui ont été publiés, proclament le *Droit au travail*; et sans les excentricités du socialiste **PROUDHON**, aucune discussion sérieuse ne se serait élevée à ce sujet; mais depuis que ce représentant a déclaré que le *droit au travail* équivalait à l'abolition de la propriété, beaucoup se sont abandonnés à l'irréflexion de la peur. Parole dangereuse et mensongère, qui ne parviendra pas néanmoins à compromettre le principe le plus moral et le plus saint de la société humaine! Promettre que l'état garantisse le droit au travail, c'est dire tout simplement, que l'état surveillera les intérêts des travailleurs afin qu'ils aient leur juste part; qu'il fera ses efforts pour empêcher les chômages et pour y remédier, et que si, par l'effet de crises fortuites, le droit au travail ne peut être momentanément réalisé, ce droit se changera en *droit d'assistance*. Tous les sophismes sont impuissants devant une pareille vérité. Tout individu qui naît ici-bas a le droit de vivre sous la condition commune du labeur que la Providence impose à chacun de nous. *Le droit au travail c'est l'abolition de la propriété*. Quel blasphème! N'est-ce pas au contraire le travail qui consacre la propriété et la légitime? Ces deux faits sont tellement indispensables et corrélatifs, que si on détruisait la propriété on enlèverait au travail son stimulant le plus énergique et le plus nécessaire. Gardons-nous donc bien de tomber dans le piège que certains socialistes nous ont dressé, pour nous faire renoncer à la proclamation des droits les plus sacrés, et en prendre texte contre les législateurs.

Les divers systèmes des réformateurs modernes ont retardé singulièrement le triomphe définitif de la démocratie, en inspirant des espérances chimériques, en égarant les penseurs à la poursuite de rêves impossibles, en ébranlant les trois bases de l'ordre social, la religion, la propriété, la famille.

FOURIER, qui a émis des idées utiles sur l'association industrielle et agricole, a eu le tort de se poser en novateur absolu. Tout en maintenant la propriété, du moins dans son domaine utile, la jouissance des revenus, il l'enlève à l'administration individuelle pour la confier à l'exploitation générale. Il méconnaît ainsi l'attachement de l'homme au sol que ses sueurs ont fécondé. Enfin, dans l'organisation des groupes, des séries, des sectes progressives, des armées industrielles, où le travail devient attrayant et émulateur par le mélange et le concours des deux sexes, il est conduit à attaquer le mariage, à préconiser la liberté amoureuse, et à bouleverser de fond en comble l'ordre social actuel, qu'il qualifie de *civilisation subversive*.

CABET et les autres communistes, en concentrant la propriété entre les mains de l'état, en assujettissant tous les citoyens au niveau de la plus complète égalité, ont pensé contribuer au bonheur de tous, et n'ont organisé qu'un vaste esclavage. Le fameux principe de l'égalité des salaires suppose l'homme meilleur qu'il n'est réellement; il enlève au travailleur le stimulant de la propriété individuelle pour le remplacer par le point d'honneur dont l'insuffisance est malheureusement démontrée.

Enfin **PROUDHON**, en exagérant les principes économicistes de la circulation et du crédit, en formulant contre la propriété des attaques immorales et insensées, et en affichant cyniquement l'athéisme, a déconsidéré jusqu'aux idées utiles que son système peut contenir.

Pourtant le socialisme, malgré les écarts et les égarements, a sa raison d'être comme toute doctrine humaine. Son apparition était logique et nécessaire; il ne passera pas sans avoir eu quelque utilité; voici comment : les économicistes qui s'étaient trouvés en présence des jurandes, des maîtrises et des corporations du moyen-âge, frappés des entraves qui paralysaient le travail, s'étaient tous accordés à vouloir l'affranchir et

à proclamer le *laissez faire absolu*. Alors, dans l'arène industrielle, dont les économistes venaient de renverser les barrières, se précipitèrent à l'envi les travailleurs. Les uns étaient pourvus des instruments nécessaires et du capital, les autres n'avaient que leur bonne volonté et leurs bras. Que résulta-t-il de cette liberté désordonnée succédant à la servitude? les faibles succombèrent sous les forts; on vit, grâce à la concurrence illimitée, se produire de toute part l'antagonisme des intérêts, la lutte entre les capitalistes et les chefs d'industrie, entre les maîtres et les ouvriers, entre les grandes et les petites fortunes, et la conséquence inévitable de ces luttes impies fut d'un côté la haine et la division entre les citoyens, de l'autre la baisse progressive des salaires, l'accroissement du paupérisme. A la vue des malheurs engendrés par la concurrence, quelle a été l'illusion des penseurs modernes? identiquement la même que celle qui avait égaré les économistes. Ceux-ci en face de la tyrannie avaient crié : *Liberté!* En face de la liberté, ceux-là sont revenus à leur insu à un autre esclavage. Ils veulent concentrer tous les biens dans les mains de l'Etat, lui donner l'administration des propriétés, le rendre arbitre suprême des droits, des intérêts, des actes de tous les citoyens réduits à n'être plus qu'un troupeau de serfs sous le niveau brutal d'une impossible et mensongère égalité. Qui a raison des économistes ou des socialistes? ni les uns ni les autres. Aux économistes j'accorderai la liberté, mais je ne la veux pas sans limite et sans frein; aux socialistes j'accorderai l'intervention de l'Etat, mais je la veux toute de surveillance et de tutelle, sans qu'aucune atteinte soit portée au libre arbitre des transactions. Concilier la liberté avec la protection que l'Etat doit aux intérêts des travailleurs, tel est le problème de l'époque, mal résolu jusqu'à présent parce qu'il a été mal posé, parce qu'un funeste esprit d'exclusion a présidé des deux parts aux recherches des penseurs.

Le socialisme a donc en sa raison d'être; il a aussi son utilité. Abordant résolument la question du paupérisme, traçant un tableau énergique des plaies sociales et des misères humaines, arrivant enfin à des conclusions hostiles à la propriété, il a pour mission de vaincre l'égoïsme des riches, d'effrayer l'opulence, de la forcer à regarder en bas, à s'inquiéter de souffrances étrangères, dans l'intérêt même de la sécurité. Le socialisme a développé admirablement les grands principes de fraternité et de solidarité qui unissent tous les hommes. L'inégalité des richesses et des positions sociales est un fait nécessaire, qui dérive de l'inégalité de nos facultés, et quand les bienfaits de l'éducation appartiennent à tous, on aura réalisé la véritable égalité, la seule qui ne soit pas une chimère ici bas. Mais quelque soit notre fortune ou notre science, une chaîne impossible à rompre lie notre sort à celui de nos frères. Si une portion de la société est en souffrance, le corps social tout entier languit et se plaint. Est-ce que nous n'en avons pas la preuve manifeste? Est-ce que la crise actuelle ne s'est pas fait sentir en quelque manière, même aux plus opulents? Aussi, quand j'entends un prolétaire crier *haine aux aristocrates*; quand j'entends un riche traiter les pauvres travailleurs de *factieux*, une indicible tristesse s'empare de mon cœur. Ah! vous vous égarez tous les deux! Non, cela n'est pas vrai; non, il n'y a pas dans la société deux classes, la *bourgeoisie* et le *prolétariat*, qui aient des intérêts hostiles, obligés à se traîner toujours et à se combattre. Enfants d'un même Dieu, citoyens d'une même patrie, vous n'êtes pas destinés à vous entre-tuer et à vous haïr. Votre intérêt est commun. Le malheur de l'un entraîne le malheur de l'autre, et cette loi providentielle est bonne. Malgré les égarements d'un faux socialisme, malgré les menaces imprudentes d'un énergumène condamné par le mépris public, le principe sacré du *droit au travail* et à l'assistance doit rester inscrit dans la constitution.

André PEZZANI,
Avocat à la cour d'appel de Lyon.

ELECTIONS MUNICIPALES. (1)

Elles ont eu lieu le dimanche 6 de ce mois, sauf trois sections les 1^{re}, 2^{re} et 7^{re} qui se sont complétées le mardi 8. Voici le résultat :

1^{re} section. — Perrache.

Electeurs inscrits 5744, votants 4282.

Fraisse*, 4148 voix; Bonnardet*, 2861; Loyson, 2287; Regny, ce dernier au 2^e tour par 1688 voix sur 2611 votants.

2^e section. — Lycée.

Electeurs inscrits 2288, votants 1607.

Ducarre* 1029; Piatton fils* 1005; Jules Fayolle 868; Bouniols, ce dernier au 2^e tour, par 656 voix sur 1270 votants.

3^e section. — Hôpital.

Electeurs inscrits 4444, votants 3295.

Brossette* 1853; Dem. Laforest* 1797; Ed. Reveil 1751; Bernard 1717.

4^e section. — Jardin des plantes.

Elect. inscrits 5926, votants 3548.

Dem. Laforest* 1804; Métra* 1800, Saunier* 1746; Grinand* 1701.

(1) Nous avons marqué par une astérisque le nom des candidats républicains connus.

5^e section. — Quai du Peuple (ci-devant d'Orléans).
Elect. inscrits 1221, votants 1049.
Pailleron 871; Hodeu 712; Piatton-Colletta 711; Bruyn 674.

6^e section. — Halle aux blés.

Elect. inscrits 1450, votants 1152.

Vachez* 934; Ricard* 641; Bruno Faure 744; Prunelle 629 voix.

7^e section. — Ancienne ville.

Elect. inscrits 4255, votants 3545.

Edan* 1939; Brévard* 1956; Chavent* 1852; Juif*, ce dernier au 2^e tour par 1662 voix sur 5040 votants.

8^e section. — Hôtel-de-Ville.

Elect. inscrits 1715, votants 1286.

Pain* 1256; Cl. Bouchardy* 1241; Yvan Monnier 1141; Faure-Pecllet 699.

9^e section. — Pierre-Scise.

Elect. inscrits 2387, votants 2451.

Mor. Het* 1527; Auguste Morlon* 1302; Noailly* 1278. Bacot* 1255;

10^e section. — St-Claire.

Elect. inscrits 3784, votants 3223.

Grillet* 2419; Chaboud* 1696; Peyronnet* 1678.

11^e section. — Bellecour.

Elect. inscrits 1811, votants 1284.

Valois 972; Seriziat 923; Frost 896.

Comme on le voit il a eu au 1^{er} tour de scrutin 26492 votants sur 35220 électeurs inscrits, le nombre des manquants a donc été de 6728 c'est-à-dire environ du 1/4 des votants et du 1/5 des inscrits. Pour que les élections soient bien réellement le résultat du suffrage universel, il faut que les listes de recensement soient mieux faites et que tous les électeurs soient contraints, sous peine d'amende, de venir voter.

Comme on le voit aussi, le scrutin par les listes de sections a un avantage sur celui par liste générale; il permet à toutes les opinions de se faire représenter et il n'y a pas l'oppression systématique qui résulterait d'une liste imposée par la majorité. En effet on peut porter à environ 45710 voix celles qui se sont portées sur les candidats républicains, et à 12053 celles qui ont été acquises à l'opposition modérée ou à celle réactionnaire. Or il n'eût pas été juste qu'une opposition aussi nombreuse fut restée sans aucune représentation, ce qui serait inmanquablement arrivé par un scrutin de liste.

En définitif, il y a dans le conseil municipal nouvellement élu, 25 républicains dont 7 ou 8 au plus représentent l'opinion extrême que nous ne partageons pas; les autres 17 membres formeront l'opposition et sur ce nombre 6 ou 7 appartiennent en sens inverse à une opinion extrême; sur ces dix-sept membres on compte deux légitimistes seulement.

La nomination des citoyens Grinand et Juif est celle qui a fait le plus de sensation, et, néanmoins quoique nous n'acceptons pas leurs théories, nous applaudissons à leur élection parce que ce sont des hommes de mérite et il vaut mieux qu'ils soient appelés à se produire et à se convaincre eux-mêmes de l'impossibilité matérielle de soumettre une société de 35,000,000 d'hommes aux excentricités qu'un cœur généreux a bien pu leur suggérer, mais que leur raison désavouera bientôt, lorsqu'ils passeront du domaine de l'idée à celui du fait. Au moins les travailleurs, qui ont foi en eux, comprendront que c'est chose vaine de vouloir chercher, en dehors de la démocratie pure, un progrès quelconque. Au reste nous l'avons toujours dit, nous aimons les chefs de secte, les têtes de colonnes, nous ne voulons pas les médiocrités, le troupeau servile des imitateurs, les moutons de panurge.

Onze nouveaux conseillers ont été élus: les citoyens Bouniols, Em. Laforest, Saunier, Grinand, Bruyn, Prunelle, Juif, Yvan Monnier, Faure Pecllet, Chaboud et Peyronnet. Les onze non réélus sont les citoyens Race, Rau, Grange, Dervieu, Carle, Hobitz, Chipier, Briandas, Raphael Bredin et Morel. Nous n'avons pas besoin de dire que nous regrettons l'échec subi par les citoyens Carle, Chipier, Briandas, Bredin et Morel, avec lesquels nous sympathisons.

Parmi les nouveaux élus qui n'appartiennent pas à notre opinion, nous voyons sans grande peine les citoyens Prunelle et Faure Pecllet; ils pourront rendre des services et au demeurant ce sont des hommes de progrès qui se sont arrêtés à 1850. Si la démocratie ne les compte pas au nombre de ses champions, elle ne saurait les avoir pour adversaires déclarés.

Au nombre des candidats pour qui les chances du scrutin ont été défavorables et qui auraient mérité les suffrages, indépendamment des conseillers non réélus que nous citons plus haut, nous

distinguerons les citoyens Vincent, Chaley, Des-georges, Denan, Levrat-Perraton, Giraud, Bouillier, Dussurgey, Grand-Clément, Ramadier, Brosse, Cautet-Baudet, Ribaud, Potton, Groz, avoué; Jh. Bergier, Serrulaz, Ratton, Seigle. Le citoyen Barrier, porté à la 5^e section s'était désisté et, sans ce désistement, la section n'aurait pu faire un meilleur choix sous tous les rapports. Mais il faut bien comprendre que partout où tous sont appelés il n'y a certainement que quelques-uns d'élus et la résignation du spartiate Pedarete, qu'elle soit une épigramme ou non, est toujours forcée.

Pour être justes, disons en terminant, que le club central a été mieux inspiré qu'aux précédentes élections et il en a été récompensé par le succès. Six de ses candidats (2) et onze (3) de ceux portés en même temps par le *Censeur* ont été nommés, ce qui lui donne en définitif dix-sept candidats élus. Sur les onze portés cumulativement par le *Censeur* et le club central, cinq (4) étaient acceptés par les autres comités; neuf (5) autres candidats portés par le *Censeur* avaient été également acceptés par les comités.

En résumé 20 candidats du *Censeur*, 17 du club central, 28 de la *Gazette* et de l'*Union nationale*, 29 du *Courrier de Lyon* et des autres journaux réactionnaires ont été élus.

En terminant nous ferons observer que, dans cette lutte, la presse lyonnaise s'est dessinée, et la coalition de la *Liberté*, du *Salut public* avec le *Courrier de Lyon* d'une part, avec la *Gazette de Lyon* et l'*Union nationale* d'autre part, prouve qu'après comme avant février elle n'a pas progressé. L'opinion démocratique n'a toujours pour organes que le *Censeur* et la *Tribune lyonnaise* aux quels est venu se joindre le *Peuple souverain* le seul qui ait survécu à la foule des journaux né depuis la révolution et qui acquerra d'autant plus d'importance qu'il répudiera davantage la démagogie et le communisme immédiat. Ce dernier doit encore longtemps rester à l'état de théorie, en supposant, ce que nous ne pensons pas, qu'il puisse jamais être mis en pratique.

(2) Les citoyens Grinand, Métra, Saunier, Peyronnet, Chaboud et Juif.

(3) Les citoyens Fraisse, Ducard, Piatton, Emile Laforest, Edan, Chavent, Bouchardy, Pain, Grillet, Morellet, Morlon.

(4) Les citoyens Fraisse, Ducard, Piatton, Pain, Bouchardy.

(5) Les citoyens Bonnardet, Régny, Démophile Laforest, Brossette, Vachez, Ricard, Brévard, Bacot, Noailly.

ARGUMENT SUR L'INCOMPATIBILITÉ DES FONCTIONS.

On lit dans le compte-rendu du conseil municipal de Lyon du 2 août: « Le conseil reçoit les excuses des « citoyens Hobitz, pour cause de service au Tribunal de « commerce et Pain pour cause de service au Tribunal « des prud'hommes. » — Nous préférons que ce soient deux hommes appartenant à une opinion différente qui nous fournissent l'occasion de prouver que nous avons eu raison en nous élevant absolument contre toute espèce de cumul, même de fonctions honorifiques, parce qu'au moins on ne nous accusera pas de sacrifier à l'esprit de parti.

Nous réclamerons donc toujours que la loi prohibe le cumul sans aucune exception. Cette prohibition ne froissera l'amour-propre de personne et facilitera d'autant l'accès des affaires publiques à tous, ce qui est l'esprit du gouvernement républicain. Certes les candidats ne manquent pas; on peut le voir par les listes publiées et qui renferment des noms également honorables.

GUILLOTIERE. — Conseil municipal. Les élections ont eu lieu les 6 et 8 août, de la manière suivante :

1^{re} Section. Lambert, Chenevat, Decombres, R. Genoudet.

2^e Section. Cl. Clerc, Gauthier, Henon, P. Gros.

3^e Section. Cerdon, Vallin, Ducharme, Perrard.

4^e Section. Cornu, Combre, Vivier, Guibal.

5^e Section. Bapt. Bourdarot, Barbecot, Gravier, Armand.

6^e Section. Moderat, Perret, Hervier, Em. G. Hoffre.

7^e Section. V. Garnier, Boliat, J. Paillet, Vaudet.

8^e Section. Granjas, Gauthier, Tardy, J.-B. Bouvard.

9^e Section. Grillet père, Jacq.-Aut. Guillaux, Richard-Vitton, Colomb.

PRESSE — Encore des procès de presse! La *Gazette de France* et la *Réforme* ont été saisies et vont être traduites devant le jury. Quand donc voudra-t-on abandonner les errements de la monarchie? Sauf la diffamation

non prouvée et la provocation au crime, la presse doit-elle répondre de ses idées ailleurs qu'au tribunal de l'opinion publique!

— Par ordonnance du 6 août le général Cavaignac a levé l'interdiction prononcée le 25 juin dernier sur onze journaux. Celle qui pesait sur le *Représentant du Peuple*, journal de Proudhon, ne l'a été que le huit.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Séance du 2 août 1848.

Cette audience n'a présenté aucune affaire dont la discussion puisse intéresser les lecteurs.

Audience du 9 août.

Un chef d'atelier, le cit. Volsac, sur la demande du cit. Donnat, membre du conseil, est invité à hâter la fabrication d'une pièce d'écharpes, de la commission du gouvernement. Il tient depuis plusieurs mois cette pièce de 58 mètres, et il en a à peine fait la moitié. Le négociant serait exposé à une perte par le retard apporté à la livraison.

L'engagement d'un apprenti mineur dans la garde mobile, rompt-il le contrat d'apprentissage? non.

Le conseil l'a implicitement résolu en autorisant Magnin à faire citer Blanc père, dans le cas où il ne parviendrait pas à se régler amiablement.

Comme dans l'audience précédente, les autres causes n'ont présenté absolument aucun intérêt, et comme nous ne pensons pas que la fraternité ait encore établi son règne sur la terre, nous croyons qu'il faut attribuer cela à la stagnation de la fabrique. Quand on ne travaille pas, on ne saurait avoir des contestations à raison de son travail. C'est chose fâcheuse que cet état d'atonie, et voilà l'hiver!

SOUVENIR PATRIOTIQUE.

Ode à Lamartine.*

Odi profanum vulgus!
(Horace.)

A la grandeur, à la puissance,
Que le vulgaire offre ses vœux;
Qu'il porte, dans son inconstance,
Son encens à de nouveaux dieux.
Guidé par un plus noble zèle,
Le poète reste fidèle,
Même au sein de l'adversité,
Et, dans un sublime délire,
Sa voix redemande à la lyre
Le nom qu'hier elle a chanté.

* N. D. R. — Le nom de Lamartine est un des plus beaux que la révolution de février puisse présenter à ses amis et à ses ennemis. Le chantre de *Jocelin*, l'auteur des *Harmonies*, joint un beau caractère à un grand talent; il nous répugne de nous associer à ceux qui ne craignent pas de vitupérer l'homme qui les a sauvés de l'anarchie, le seul peut-être que l'Europe pût accepter sans effroi, comme représentant de la République Française, le lendemain des journées de février. Notre collaborateur, le cit. Devert, s'est inspiré de notre pensée, et poète, il a voulu adresser un hommage désintéressé à celui qu'il avait chanté au temps de sa grandeur. Les exigences de la poésie ne l'ont pas empêché de présenter, dans un cadre restreint, les grandes choses accomplies par Lamartine: l'*Histoire des Girondins*, l'opposition au ministère Guizot, sa présence parmi les 18 députés qui descendirent le 25 février sur la place publique pour aller au banquet réformiste, malgré la défense du ministère; les fêtes de la Concorde et de la Fraternité; l'abolition de la noblesse, celle de la contrainte par corps; l'abolition de l'esclavage aux colonies, le maintien du drapeau tricolore contre ceux qui voulaient lui substituer le drapeau rouge. Le poète, dans la treizième strophe, fait allusion à cet anagramme fameux du nom de Lamartine, dans lequel on a trouvé cette sentence: *Mal l'en ira* (1), et il lui oppose, dans les strophes suivantes, la prédiction que lady Stanhope

(1) On ne doit pas attribuer à ces jeux d'esprit plus d'importance qu'ils n'en méritent, malgré la coïncidence des événements, tel que le fameux anagramme sur la *Révolution Française*, dans lequel on trouve *Un Corse la finira*. C'est à titre d'amusement que nous offrons aux lecteurs la plaisanterie suivante. En prenant les initiales des membres du pouvoir exécutif, Arago, Lamartine, Ledru-Rollin, Marrast, Albert, Dupont (de l'Eure), on trouve *all mad*, c'est-à-dire, en anglais *tous fous*. N'oublions pas que c'est un anglais qui a fait cette découverte.

Ce nom, c'est le tien, **LAMARTINE!**
Barde, aux accents mélodieux!
Les sons de ta harpe divine
Révélaient un enfant des cieus.
Ange descendu de sa sphère,
Ta muse apportait à la terre
Les trésors de son beau séjour;
Ses chants purs et mélancoliques
Prêtaient des charmes poétiques
Aux mots d'espérance et d'amour!

Puis un jour, amant infidèle,
Pour Clio tu quittas sa sœur.
Et, dans une lice nouvelle,
Bientôt tu parus en vainqueur.
Prenant les pinceaux de l'histoire,
Tu retraças à la mémoire
Les fastes de la liberté,
Des jours de gloire et de tempête;
Une nuit de mort et de fête....
Un banquet de fraternité!...

Tandis que ta plume savante
Évoquait l'ombre du passé,
On entendit ta voix puissante
Maudire un pouvoir insensé.
Aux jours de honte, où la patrie
Gémissait sous la tyrannie.
Tribun, tu défendis ses droits;
Soldat de la liberté sainte,
Près d'elle tu marchas sans crainte
Contre les séides des rois.

Signalant notre délivrance
Par des monuments éternels,
A la Concorde, à la Clémence
Paris élève des autels;
Dans nos fêtes patriotiques
Retentissent ces chants civiques,
Souvenir d'un temps glorieux.
Et la France régénérée
Reprend la devise sacrée
Que proclamèrent nos aïeux.

Digne imitateur de nos pères,
Toi, né d'un sang patricien,
Aux vaines grandeurs tu préfères
Le beau titre de *Citoyen!*
Rappelant la nuit héroïque
Où, sous l'élan démocratique,
Tombèrent les vieux préjugés,
Tu détrônes le privilège...
De vingt siècles de sacrilège
Les peuples sont enfin vengés!

Que la cupidité murmure!...
Tu renverses d'injustes lois.
Malgré les clameurs de l'usure,
Les prisons s'ouvrent à ta voix.
Il n'est plus, l'antique esclavage!
Tu portes sur une autre plage
Les bienfaits de la liberté,
Et l'aurore républicaine
Répond sur la rive africaine
Les doux rayons de sa clarté.
Gloire à toi! notre république
Sera digne d'un peuple fort.
De notre code politique
Ta main ose effacer la mort.
Fondateur d'une nouvelle ère!
Proscris la sanglante bannière
Des jours de haine et de fureurs!
Et, pour le salut de la France,
Abrite son indépendance
Sous l'égide des trois couleurs.

Ainsi, nous l'avons vu naguère
Dompter l'hydre des factions,
Et de la faveur populaire
Recevant les ovations.
En un instant la scène change...
D'où vient ce dénouement étrange?...
Aurais-tu donc démerité?
Non... Si le peuple t'abandonne!

lui a faite, et qu'il rapporte dans le *Voyage en Orient* (tome I, page 242). On sait que Esther Stanhope, nièce de Pitt, s'est retirée dans les montagnes du Liban et qu'elle jouit de la réputation de prophétesse. Lamartine alla lui rendre visite, sans être connu d'elle, et cette femme extraordinaire lui dit: « Vous êtes un de ces hommes que j'attendais, que la Providence m'envoie, et qui ont une grande part à accomplir dans l'œuvre qui se prépare. Bientôt vous retournerez en Europe; l'Europe est finie, la France seule a une grande mission à accomplir encore; vous y participerez, etc. Remerciez Dieu, il y a peu d'hommes qui soient nés sous plus d'une étoile comme vous, peu dont l'étoile soit heureuse, moins encore dont l'étoile, même favorable, ne soit balancée par l'influence maligne d'une étoile opposée. Vous, au contraire, vous en avez plusieurs, et toutes sont en harmonie pour vous servir, et toutes s'entre aident en votre faveur, etc. »

Qu'importe! ajoute à ta couronne
Le fleuron de l'adversité!
Le génie ouvre la barrière
Au char des révolutions.
Sa vive et féconde lumière
Est le flambeau des nations.
Bientôt, sur un sentier rapide,
La liberté marche sans guide;
Sur ses pas naissent des géants.
Mais, ombrageuse à son aurore,
Comme Saturne, elle dévore
Les premiers nés de ses enfants.

Oui, trop souvent la multitude,
Océan où grondent les flots,
A payé par l'ingratitude
Ses législateurs, ses héros!
Chantre d'*Harold* et de *Socrate*,
Comme eux, dans ta patrie ingrate,
Tu trouves de vils détracteurs...
Ainsi, l'on voit, dans tous les âges,
Le grand homme abreuvé d'outrages
Par d'infâmes blasphémateurs.

Mais la vérité te protège
Contre les fureurs des méchants.
Laisse une horde sacrilège
Proférer des cris impuissants;
Va... ta gloire n'est point ternie,
Et contre toi la calomnie
S'épuise en vains efforts,
Ton nom, proclamé par la France,
D'une juste reconnaissance
Eveille partout les transports.

Qu'un vain et subtil assemblage
De mots fatalement écrits
Paraisse un sinistre présage
A quelques timides esprits?
Dédaigne une absurde chimère,
Qu'une disgrâce passagère
A suffi pour faire accueillir.
Une page plus fortunée
Fut promise à ta destinée,
Et le temps viendra la remplir!

Jadis, pour un lointain rivage,
Tu quittas le toit paternel:
L'ardeur d'un saint pèlerinage
T'entraîna sous un autre ciel.
Tu touchas ce berceau du monde,
Cette terre illustre et féconde
Où les miracles ont parlé!
C'est là qu'au regard prophétique
De la *Sybilie britannique*
Ton avenir s'est révélé.

De cette voix mystérieuse
L'oracle un jour s'accomplira,
Et ton étoile lumineuse
De nouveaux feux resplendira.
Ainsi, quand grondent les orages,
Le soleil, voilé de nuages,
S'éclipse un instant à nos yeux,
Mais bientôt l'astre, roi du monde,
Dissipant une nuit profonde,
Brille d'un éclat radieux!

CH - F. DEVERT.

CANCANS POLITIQUES ET AUTRES.

* Proudhon a été contrarié, à ce qu'on dit, que le citoyen Greppo ait voté pour lui; il tenait à être seul de son avis.

Toujours un Proudhon trouve un Greppo qui l'admire.

* La tolérance religieuse fait des progrès. Un grand nombre de bons Chrétiens, ont, dans les élections municipales de la 7^e section, voté pour un Juif, quoiqu'on ait pu leur dire à cet égard.

* Trois saints illustres de l'Eglise catholique, Saint-Jean, Saint-Georges et Saint-Just, ont concouru à l'élection de ce Juif. On a remarqué surtout l'ardeur de Saint-Georges; Saint-Jean a faibli, mais Saint-Just est venu à son secours, et la victoire a été complète.

* On demandait à un électeur de la 7^e section pourquoi il ne redonnait pas son suffrage au même candidat. O! bis, a-t-il répondu, non, une fois c'est assez.

* L'aristocratie se familiarise avec les clubs; si elle n'admet pas les candidats du club central, au moins elle a admis M. Ivan Mounier, candidat du *Jockey-club*.

ITALIE — Milan a capitulé, les Barbares ont été vainqueurs! ô peuples, quand saurez-vous donc vous unir pour secouer le joug?

IRLANDE — L'insurrection a été vaincue; la faim a été impuissante contre les bayonnettes.

— Smith O'Brien a été arrêté le 5 août à Thurles.

EGYPTE. — On annonce la mort du célèbre Mehemet-Ali. — Ibrahim Pacha, son fils, lui succède.

Le gérant, DEVERT.

Lyon Impr. de Rodanet et Comp., r. de l'Archevêché, 3.